



Commission de Discipline

Réunion du 20 juin 2019 - PV N°40

PRESENTS : MM. DELOL Bernard (Président) - MARTIN Jean-Bernard (secrétaire) - MERLINGEAS Christian - TAIPA José - ANDRIEUX Paul - PINOTTI Pascal - BIGOT Pierre

EXCUSES : Mme PIGEON Huguette - MM. AUTIERE Hervé - BRIEU Denis - MANOURY Patrick

Les décisions de la Commission de Discipline sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, conformément aux dispositions de l'article 3.4 du règlement disciplinaire (annexe 2 des Règlements Généraux de la FFF).

La commission rappelle que tout licencié exclu peut, s'il le souhaite, envoyer un rapport circonstancié à la commission afin de lui apporter des éléments complémentaires, ce qui permet d'autant plus de faciliter le traitement du dossier. Tout club peut également demander à être entendu par la Commission.

Ont été enregistrés :

Avertissement : 12

3^{ème} avertissement - 1 match de suspension : 2

4 matchs de suspension : 1

5 matchs de suspension : 1

7 matchs de suspension : 1

10 matchs de suspension : 1

Match N°21157347 D4 Elite poule E E. MOULEYDIER CREYSSE 3 / VANXAINS du 24/04/2019

Suite à audition, amende de 100 € à l'E. MOULEYDIER CREYSSE pour absence non excusée devant la commission.

Frais de déplacement du club de VANXAINS 27,83 € à la charge de MOULEYDIER CREYSSE.

Match N°21417893 D3 ½ finale E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC / ROUFFIGNAC PLAZAC 2 du 02/06/2019

Suite à audition, créditer les frais de déplacement suivants à la charge du club de CORGNAC :

- M. CROCHET Philippe, arbitre : 9,86 €.

- M. LADOIRE David, arbitre assistant : 8,98 €.

- club de ROUFFIGNAC PLAZAC : 28,31 €.

ATTENTION : Le tableau ci-dessous a pour seule fonction de communiquer les délibérations de la Commission de Discipline à titre d'information. Ce tableau ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe. Les sanctions sont consultables sur Footclubs, pour les clubs, et sur son Compte F.F.F., pour le licencié.

Le Président,
Bernard DELOL

Le Secrétaire,
Jean-Bernard MARTIN



Commissions Jeunes

Réunion du 06 juin 2019 - PV N°39

Compétition	Qualité	Club sanctionné	Date match	Motif	Sanction
Départemental 2	Joueur	FC BASSIMILHACOIS	16/06/2019	Coup à adversaire entraînant blessure, en dehors de toute action de jeu	7 matchs de suspension ferme
Départemental 3	Joueur	J.S. CORGNAC	02/06/2019	Propos injurieux et geste déplacé à arbitre	5 Matchs De Suspension Ferme
Départemental 4 Elite	Joueur	U.S. MOULEYDIER	24/03/2019	Propos injurieux et comportement intimidant envers arbitre	10 matchs de suspension ferme
Départemental 4 Elite	Joueur	A.S. NONTRON SAINT PARDOUX	16/06/2019	Jeu irrégulier dangereux entraînant blessure	4 Matchs De Suspension Ferme
Départemental 3	Joueur	PAYS DE L'EYRAUD	16/06/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme
Départemental 3	Joueur	A.S. ROUFFIGNAC PLAZAC	16/06/2019	3ème avertissement en moins de 3 mois	3eme Averti - 1 match de suspension ferme